RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BIC-AMT-20-20170104
Date de publication : 04/01/2017

BIC - Régimes d'amortissement

Positionnement du document dans le plan :

BIC - Bénéfices industriels et commerciaux
Amortissements
Titre 2 : Régimes d'amortissement

1

Le présent titre est réservé à l'étude des dispositions particulières qui caractérisent les diverses formes d'amortissement admises pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu (catégorie des bénéfices industriels et commerciaux).

Les dispositions particulières analysées concernent essentiellement le champ d'application de chacune des formes d'amortissement (entreprises susceptibles d'y avoir recours, biens pouvant en faire l'objet), et les modalités de calcul des amortissements déductibles (point de départ, taux, détermination des annuités).

10

Les deux principaux modes d'amortissement admis sont le système linéaire, régime de droit commun, et le système dégressif, réservé à certaines catégories de biens ou de composants.

Le système linéaire répartit de manière égale le prix de revient sur la période d'amortissement et constitue le mode de droit commun d'amortissement.

Le système de l'amortissement dégressif consiste à appliquer un taux constant à la valeur résiduelle. Ainsi, les premières annuités sont plus élevées que les dernières.

20

Par ailleurs, des dispositions législatives ont institué des régimes d'amortissements qualifiés d'exceptionnels en vue d'encourager les investissements dans certains domaines.

30

Les dispositions du présent titre sont donc successivement examinées :

- l'amortissement linéaire (chapitre 1, BOI-BIC-AMT-20-10) ;

- l'amortissement dégressif (chapitre 2, BOI-BIC-AMT-20-20) ;

- les amortissements exceptionnels (chapitre 3, BOI-BIC-AMT-20-30) ;

- les régimes particuliers d'amortissement (chapitre 4, BOI-BIC-AMT-20-40).

ISSN : 2262-1954
Exporté le : 06/07/2025
https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/4668-PGP.html/identifiant=BOI-BIC-AMT-20-20170104